

Programme des Nations Unies pour le Développement

PAYS : DJIBOUTI

Document de projet

**Effet(s) UNDAF :** D'ici à 2017, les opportunités de développement Économique et de création d'emplois, au niveau National et local, sont élargies

**Effet(s) PP Escomptés:** Les perspectives de développement économique et de création d'emplois au niveau national et local sont élargies

**Produit(s) Escomptés:** L'insertion sociale, économique des femmes renforcée

**Entité d'exécution:** Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familiale, Chargé des Relations avec le Parlement

**Agence de mise en œuvre:** PNUD

**Brève Description**

Le présent projet vise à renforcer les capacités des femmes vulnérables pour faciliter leur autonomisation économique par un accompagnement pour la mise en place d'activités génératrices de revenus afin de diminuer les inégalités de genre. Les bénéficiaires ciblés sont les femmes et jeunes filles vulnérables résidant dans les zones péri-urbaines et rurales. Par ailleurs, les groupements de femmes seront mieux structurés et organisés en coopératives. Le projet a trois composantes : (i) Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme, (ii) Renforcement des capacités techniques, matérielles, et humaines pour les femmes dans l'artisanat, et (iii) Promotion de nouvelles coopératives de femmes.

Période du Programme : 2013-2017  
Composante Programme: Lutte contre la pauvreté

N° Award 00094514  
N° Projet 00098660

Date de début : 07/02/2016  
Date de fin 06/02/2018

LPAC Meeting Date 23/02/2016

Total ressources requises 1.000.000 \$  
Total ressources allouées: 1.000.000 \$

- Regular
- Other:
  - USAID 1.000.000 \$
  - Donor \_\_\_\_\_
  - Donor \_\_\_\_\_
  - Government \_\_\_\_\_

Agréé par (Gouvernement): SE Mme Hasna Barkat Daoud, Ministre de la Promotion de la Femme et du Planning Familial chargé des Relations avec le Parlement

Agréé par (UNDP): Ms Valerie Cliff, Représentant Résident

10 APR 2016

10 APR 2016

---

## I. ANALYSE DE LA SITUATION

S'agissant de l'autonomisation et de la réduction de la pauvreté des femmes, l'analyse des statistiques de création de nouveaux emplois indique que sur un effectif de 9 806 employés, les femmes représentent 19% contre 81% pour les hommes. Par ailleurs, depuis près d'une décennie, divers programmes ont permis de promouvoir l'accès aux services de microcrédit auprès de plus de 12 500 femmes pour un montant de plus de 500 millions FDJ avec un taux de recouvrement à hauteur de 85%. Toutefois, le développement de la microfinance, s'il a contribué à encourager l'entrepreneuriat féminin, n'a pas permis d'infléchir significativement un taux de chômage des femmes qui reste très élevé (67%).

L'accès des femmes est beaucoup plus difficile à l'emploi. Ceci diminue leur potentiel de mobilisation et de réussite dans la conduite d'initiatives génératrices de revenus. En effet, la participation des femmes au marché du travail est relativement faible par rapport aux hommes quelle que soit la classe d'âge considérée. Dans la classe d'âge de 25-34 ans, le taux de participation au marché du travail est de 31,1% chez les femmes, contre 64,4% chez les hommes (EDAM 2012). Cette faible participation de la femme au marché du travail est liée à des pesanteurs socioculturelles, mais également au retard accusé par les femmes en matière d'éducation et de formation. En outre, selon les résultats de l'EDAM3-2012, 60,5% des femmes adultes ne sont pas alphabétisées, contre 39,9% des hommes. Le taux de chômage global à Djibouti: 48% celui de femmes est de 56,6%. La cible de la baisse du taux de chômage devra être réduit pour atteindre 31,1%

---

## II. STRATEGIE

Malgré les progrès observés, la participation des femmes au processus de développement de Djibouti reste limitée, ce qui a pour corollaire d'entraver le processus d'autonomisation.

Conscient de cette situation, le gouvernement s'est doté de plusieurs cadres stratégiques pour résoudre la question de l'égalité de la femme. Le document de Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) 2011-2021 offre un cadre référentiel pour éradiquer les disparités entre les hommes et les femmes d'ici 2021. En 2014 le gouvernement s'est doté d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Il a aussi validé et adopté en mai 2015 la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) pour une période de cinq ans. Cette nouvelle stratégie détermine quatre axes d'interventions pour relever le défi de l'accélération de la croissance et de la promotion de l'emploi : (i) la croissance économique, la compétitivité et le rôle moteur du secteur privé, (ii) le développement du capital humain, (iii) la gouvernance publique et le renforcement des capacités institutionnelles, et (iv) les pôles de développement régionaux et le développement durable.

L'axe II de la SCAPE qui porte sur le genre et la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) met l'accent sur le renforcement de l'autonomisation du genre et la Promotion de l'égalité du genre, du planning familial et de l'action sociale. Il s'agit de :

- (i) renforcer l'alphabétisation et la formation des jeunes filles et des femmes :
- (ii) faciliter l'insertion professionnelle des femmes et le développement de l'entrepreneuriat féminin .
- (iii) promouvoir l'équité de genre, en mettant l'accent sur des initiatives visant à institutionnaliser une approche permettant d'intégrer de manière systématique l'approche genre dans toutes les politiques publiques (mainstreaming).
- (iv) améliorer de l'employabilité et l'insertion des jeunes et femmes demandeurs
- (v) la promotion de l'adéquation formation / emploi

La stratégie envisage aussi un rôle important dévolu au Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes (CASAF), créé en 2012 en vue d'abriter des activités et services à caractère social, familial, éducatif, et économique au profit des femmes et filles et d'offrir à celles-ci un espace de formation et d'insertion professionnelle. Ses équipements de formation et son encadrement pédagogique seront renforcés.

La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est au cœur du mandat du PNUD. Elle est intrinsèque à sa démarche de développement. A Djibouti, le PNUD apporte un appui au Ministère de Promotion de la Femme et du Planning à travers le projet « appui à la promotion du leadership des femmes » projet initié en 2007 pour l'intégration des femmes au niveau socio-économique, l'éducation professionnelle / formation et le développement d'outils de promotion adéquate des deux sexes et directives usuels. Aussi, les agences du Système des Nations Unies travaillent en ce moment sur la formulation d'un Programme Conjoint Genre qui aura pour objectif d'accélérer l'avancement vers l'équité et l'autonomisation des femmes à travers un renforcement des capacités d'intégration, l'amélioration de la qualité de services sociaux et l'intégration de la budgétisation genre dans la planification.

Ce projet s'inscrit dans le plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF2013-2017), croissance inclusive et réduction de la pauvreté du PAPP ; les objectifs stratégiques de la Politique Nationale Genre. Aussi, il s'inscrit dans le cadre du Programme Pays du PNUD qui, tout en faisant du Genre une question transversale, poursuit la promotion et la protection des droits des populations, particulièrement des enfants et des femmes, et surtout le renforcement du leadership des femmes aussi bien au niveau national, que régional et local.

### III. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2016-2018

PRODUITS ESCOMPTÉS <i>Référence initiale, indicateurs associés et cibles annuelles</i>	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Résultats des activités de liste et des actions associées</i>	CALENDRIER				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre		Source des fonds	Description du budget	Montant
<b>Produit 1 : Gestion de Projet</b>  <b>Cibles</b> Meilleure capacité de gestion de l'intégration du processus genre dans les politiques de développement  <b>Résultat du Programme de pays associé</b> Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités  <b>Indicateurs</b>  Taux d'exécution de projets	1.1 Appui administratif au Ministère, logistique et fonctionnement					PNUD	USAID	64 000 \$	
<b>TOTAL</b>									64 000 \$

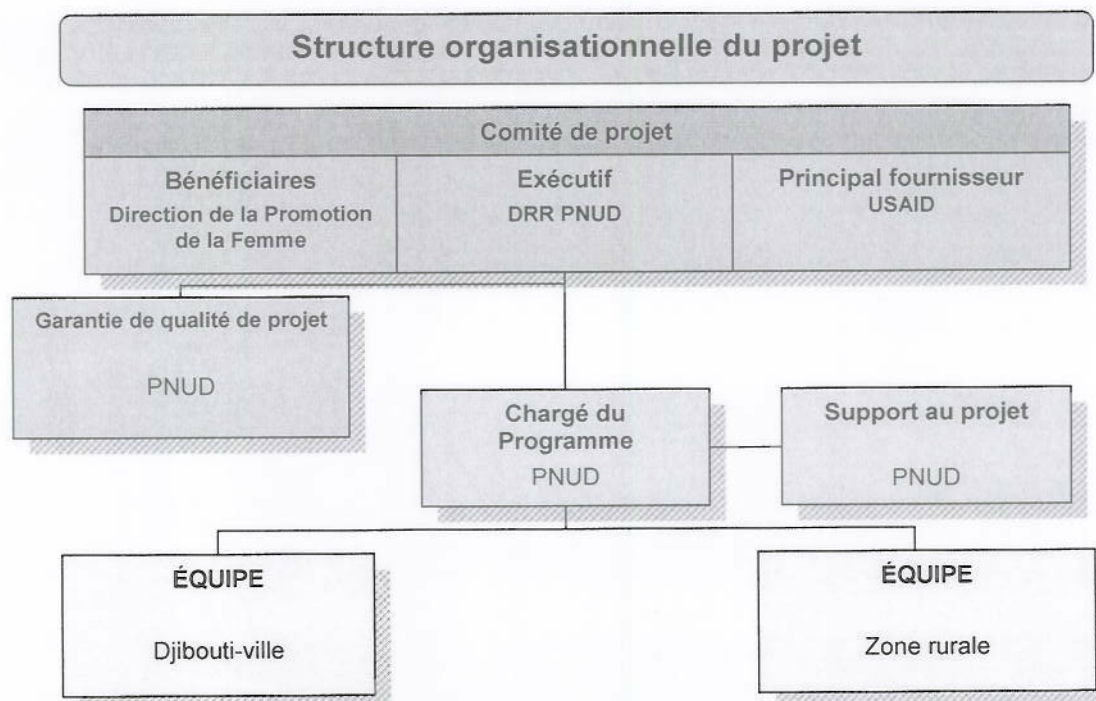




PRODUITS ESCOMPTÉS <i>Référence initiale, indicateurs associés et cibles annuelles</i>	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Résultats des activités de liste et des actions associées</i>	CALENDRIER				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ	
		1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre		Source des fonds	Description du budget
<b>Produit 4 : Promotion de nouvelles coopératives de femmes dans le domaine de l'artisanat</b>  <b>Cibles :</b> Constitution d'une coopération par type de métiers  <b>Résultat du Programme de pays associé</b> Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités  <b>Indicateurs</b> Nombre de coopératives de femmes fonctionnelles constituées	4.1. Coopératives fonctionnelles  4.2. Mener des campagnes de sensibilisation et la mobilisation des femmes afin de les organiser en coopératives  4.4 Organiser les femmes dans artisanat en coopérative  4.5. Former les femmes artisanes dans la gestion des coopératives (administration, comptabilité, leadership etc.)  4.6 Accompagner et suivre les coopératives afin de faciliter leur développement					PNUD	USAID	120 000 \$
<b>TOTAL</b>								120 000 \$
<b>Frais de gestion (GMS)</b>								80.0000 \$
<b>Totaux</b>								1 000 000 \$

## IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le projet sera exécuté selon la modalité Direct Execution Modality (DIM) par le PNUD selon ses propres procédures de mise en œuvre. La durée du projet est en principe pour une année. L'organigramme ci-après présente les éléments du management du programme.



Un Comité de Pilotage sera mis en place. Ce comité en partenariat avec le Ministère de la Promotion de la Femme, le Ministère de l'Emploi, et du Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale fournira l'orientation politique, la supervision et la coordination de l'ensemble du projet et prendra des décisions stratégiques pour influencer la direction et l'impact du projet. Le Comité de Pilotage sera convoqué au début de chaque année civile, pour approuver le plan de travail annuel et examiner les progrès de l'année précédente. Le CP sera présidé par le Représentant Résident Adjoint du PNUD. Le rôle de l'exécutif sera délégué à ce dernier. Le CP comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes.

**L'Exécutif.** Cette fonction est en fait relative à l'appropriation du projet est exercée par le Ministère de la Promotion de la Femme.

**Principaux fournisseurs.** Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire chargé de l'exécution et de la réalisation du projet en l'occurrence le PNUD.

**Principaux bénéficiaires.** Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par les femmes.

**Garantie du projet.** La fonction de garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de



gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

**Directeur du projet.** Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités et dans les délais et cout fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.

#### **Audit**

Le projet fera l'objet d'audit selon les règles et procédures du PNUD par Le Bureau de l'Audit et des Enquêtes (OAI) du PNUD.

#### **Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires cibles du projet seront les populations vulnérables en général et plus particulièrement les femmes en milieu urbain et en milieu rural touchées par le chômage. Le Ministère de la Promotion de la Femme aussi bénéficiaire du projet sera renforcé dans le conception, la planification et la mise en œuvre des politiques relatives au genre.

#### **Coordination du Projet**

Le projet sera étroitement coordonné avec les initiatives en cours, notamment celles de la promotion de la jeune en cours de réalisation avec le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale (SESN) qui a obtenu une subvention de 300.000 \$ du PNUD. Ce montant est destiné à la Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit (CPEC) qui dispense de crédits pour renforcer les capacités entrepreneuriales de jeunes. Le projet sera aussi coordonné avec les programmes de Changement climatique et d'Adaptation n intervenant dans le Petit Bara, le Grand Bara, Adaillou et Assamo.

Le projet vise à atteindre les objectifs suivants :

#### **Produit 1. Le renforcement des capacités Institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme**

Il s'agira d'apporter un appui technique et un savoir-faire à travers une expertise internationale et nationale qui sera positionné au niveau du Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familiale, Chargé des Relations avec le Parlement. L'objectif de cette assistance est :

- d'intégrer pour intégrer une perspective genre dans la planification sectorielle aux niveaux départements techniques, renforcer les acteurs stratégique sur l'intégration du genre dans le processus de développement, travailler sur les questions d'inégalité, de violence etc..... touchant les femmes. Il s'agira de mettre en place un cadre organisationnel de travail à même d'impulser les questions de femmes dans le processus du développement du pays.
- d'apporter un appui opérationnel dans le suivi et la mise en œuvre du projet, la préparation des rapports d'étapes, le suivi des résultats et la coordination avec les partenaires internationaux et nationaux.

**Produit 2. Reconstruire les biens de production des communautés à travers l'accès aux facteurs de production et les possibilités économiques et développer les compétences managériales et entrepreneuriales clés nécessaires pour l'emploi.**

Cet objectif vise le renforcement des moyens de subsistances durables qui permettront de créer des emplois. Cet objectif sera atteint, à travers la formation des femmes dans des domaines porteurs d'emploi notamment sur l'utilisation des techniques dans l'artisanat, l'agro-pastoralisme et la conservation des produits (lait, fromages, légumes). Des séances d'alphabétisation seront également dispensées pour les femmes rurales. Les femmes auront accès à des équipements et intrants pour l'artisanat et la conservation des produits agro-pastoraux. De plus, un accompagnement (coaching) sera mené pour assurer la commercialisation et la vente des produits issus de l'artisanat et activités agricoles menées par les femmes. Cet accompagnement sera un élément important pour déterminer la pérennité des actions du projet. Une étude base permettra de mieux définir les contours de ces interventions.

**Produit 3. Créer un capital social travers le développement institutionnel et organisationnel**

Cet aspect vise à faciliter la mise sur pied des coopératives pour renforcer d'avantage l'autonomisation de femmes. Des formations et des campagnes de sensibilisation seront menées pour permettre l'acquisition des techniques d'administration et de gestion de coopératives économiques.

---

## **V. COMMUNICATION & VISIBILITE DU PROJET**

La communication et la visibilité constituent un élément essentiel de la réussite du projet. Aussi dans le cadre du projet un plan de communication destiné à informer les partenaires nationaux et internationaux actifs dans le secteur de la promotion de l'emploi des jeunes et des activités génératrices de revenus à Djibouti, sera élaboré.

Ces activités communicationnelles viseront à l'identification de véhicules dynamiques et participatifs de communication, faire des propositions de supports médiatiques et didactiques appropriés et à proposer une méthode de suivi-évaluation du plan de communication. Elles comprendront entre autres les activités suivantes :

- L'organisation de réunions de travail et d'ateliers ;
- Une couverture médiatique régulière dans le cadre d'un agreement existant entre le PNUD Djibouti et les médias nationaux ;
- La publication régulière de rapports et autres documents ;
- Des interviews des bénéficiaires directs et indirects ainsi qu'une campagne de presse ;
- Différents documents et rapports postés sur le site

En cas de besoin il sera fait ponctuellement appel aux professionnels nationaux des médias pour la réalisation des produits promotionnels spécifiques. L'ensemble des documents qui

seront produits seront compilés et mis à la disposition du public via le site web du PNUD. Dans la mesure où la communication constitue une activité à réaliser de manière transversale le budget relatif à la prise en charge des activités relatives seront considérées lors de la mise en œuvre de chaque composante du projet.

Dans toutes les activités de communication, le soutien du Gouvernement hellénique à ce projet sera dûment reconnu.

---

## VI. CADRE DE SUIVI & EVALUATION

Le reportage des résultats sera fait en conformité avec l'accord de subvention entre le PNUD et l'USAID qui exige le maintien des dates et l'utilisation de formulaires spécifiques pour les rapports des dépenses et des déboursements. . En outre en accord avec les politiques et les procédures de programmation décrites dans le Manuel d'utilisateur du PNUD, la surveillance du projet sera mise en œuvre selon les étapes suivantes :

### Au sein du cycle annuel

- Une revue trimestrielle de la qualité permettra d'enregistrer les avancées en matière de réalisation des résultats clés, sur la base des critères de qualité et des méthodes répertoriés dans le tableau Gestion de la qualité ci-dessous.
- Un journal des questions sera activé dans le système Atlas et tenu à jour par le Gestionnaire du projet pour faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou de requêtes de modification.
- Selon l'analyse des risques initiaux soumis (voir annexe 1), un journal des risques devra être activé sous Atlas et régulièrement mis à jour par l'examen de l'environnement externe susceptible d'affecter la mise en œuvre du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus enregistrées dans le système Atlas, un rapport sur l'état d'avancement des projets sera soumis par le Gestionnaire de projet au Comité de projet via la Garantie de qualité de projet, à l'aide d'un format de rapport standard.
- Un journal des leçons apprises du projet sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation au sein de l'organisation, et pour faciliter la préparation d'un Rapport sur les leçons apprises en fin de projet.
- Un Plan de planification de la surveillance devra être activé sous Atlas et tenu à jour afin d'assurer le suivi des actions/événements de gestion clé.

### Annuellement

- **Rapport trimestriel.** Un rapport trimestriel sera élaboré par l'équipe du projet
- **Rapport d'examen annuel.** Un Rapport d'examen annuel doit être préparé par le Gestionnaire de projet et soumis à la connaissance du Comité de projet et du Comité d'action. Le rapport d'examen annuel prendra, au minimum, la forme d'un QPR standard sous Atlas couvrant l'année entière avec des informations mises à jour pour

chacun des éléments de l'Examen de la performance trimestrielle (QPR) ainsi qu'un résumé des résultats réalisés par rapport aux cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits.

- **Examen annuel de projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, un examen annuel du projet sera effectué durant le quatrième trimestre de l'année au plus tard, pour évaluer la performance du projet en cours ainsi que le Plan de travail annuel (PTA) pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen consistera en une évaluation finale. L'examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes, selon les besoins. Il devra porter sur la mesure des progrès effectués dans la réalisation des produits escomptés, et veiller à ce que ces avancées restent alignées sur les résultats appropriés.

## VII. GESTION DE LA QUALITE POUR LES RESULTATS DES ACTIVITES DU PROJET

<b>PRODUIT 1 : Gestion du projet</b>		
<b>Résultat de l'activité 1</b> (ID de l'activité dans le système Atlas)	Projet Mis en œuvre	Date de début : début du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016 Date de fin : fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2018
<b>Objectif</b>	Renforcement des capacités du Ministère de la Promotion de la Femme dans la mise en œuvre des activités du projet	
<b>Description</b>	Il est prévu la mise en place d'une assistance internationale et nationale appui administratif, des formations pour le personnel, un appui à la communication.	
<b>Critères de qualité</b> Capacité organisationnel de travail établie	<b>Méthode qualitative</b> Rapport de projet	<b>Date de l'évaluation</b> Mars 2018

<b>PRODUIT 2 : Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion de la femme</b>		
<b>Résultat de l'activité 1</b> (ID de l'activité dans le système Atlas)	Capacités nationales dans la planification genre renforcées	Date de début : début du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016 Date de fin : fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2018
<b>Objectif</b>	Renforcement des capacités du Ministère de la Promotion de la Femme pour établir un cadre organisationnel de travail approprié à la promotion de du genre.	
<b>Description</b>	Il est prévu la mise en place d'une assistance internationale et nationale appui administratif, des formations pour le personnel, un appui à la communication.	
<b>Critères de qualité</b> Capacité organisationnel de travail établie	<b>Méthode qualitative</b> Rapport de projet	<b>Date de l'évaluation</b> Mars 2018

<b>PRODUIT 3 : Renforcement des capacités Techniques, matérielles et humaines pour les femmes dans l'artisanat et valorisation des produits agro-pastoraux</b>		
<b>Résultat de l'activité 1</b> (ID de l'activité dans le système Atlas)	Matériels fournis, formations dispensées	Date de début : début du 1ème trimestre 2016 Date de fin : fin du 2ème trimestre 2017
<b>Objectif</b>	Autonomisation économiques des femmes à travers des formations professionnalisantes et entrepreneuriales	
<b>Description</b>	Des formations des femmes en artisanat et valorisation des produits agro-pastoraux, une formation des femmes en alphabétisation fonctionnelle et l'octroi d'équipements et d'outils de travail.	
<b>Critères de qualité</b> Nombre de femmes/de jeunes filles formés	<b>Méthode qualitative</b> Rapport de projet	<b>Date de l'évaluation</b> 1er trimestre 2018

<b>PRODUIT 4: Promotion de nouvelles coopératives de femmes dans le domaine de l'artisanat</b>		
<b>Résultat de l'activité 1</b> (ID de l'activité dans le système Atlas)	Coopératives de femmes fonctionnelles mis en place	Date de début : début du 1ème trimestre 2016 Date de fin : fin du 2ème trimestre 2018
<b>Objectif</b>	Constitution de nouvelles et renforcement des anciennes coopératives des femmes	
<b>Description</b>	Campagne de Sensibilisation en faveur de coopératives et formations en gestion de coopératives pour les femmes	
<b>Critères de qualité</b> Nombre de coopératives artisanales de femmes constitués	<b>Méthode qualitative</b> Rapport de projet	<b>Date de l'évaluation</b> 2ème trimestre 2018

## **VIII. CONTEXTE JURIDIQUE**

Ce document ainsi que le Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (CPAP), signé par le gouvernement et le PNUD et incorporé à titre de référence, constituent le descriptif de projet mentionné dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) l'ensemble des dispositions relatives au CPAP s'applique à ce document.

Conformément à l'Article II de l'Accord de base type en matière d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses propriétés ainsi que des propriétés du PNUD confiés à la garde du partenaire d'exécution incombe à ce dernier.

Le partenaire d'exécution devra :

- a) mettre en place et gérer un plan de sécurité approprié prenant en compte la situation, au niveau de la sécurité, du pays dans lequel le projet est mené ;
- b) prendre en charge tous les risques et les engagements liés à la sécurité du partenaire d'exécution, ainsi que la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été effectivement mis en œuvre et de suggérer, si nécessaire, des modifications au plan établi. La non-conformité aux exigences de mise en œuvre et de gestion d'un plan de sécurité approprié tel que requis aux termes des présentes constitue une rupture au présent accord.

Le partenaire d'exécution convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun fonds reçu du PNUD au titre du Descriptif de projet ne soit utilisé pour fournir un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste est consultable sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-conventions entrant dans le cadre du présent descriptif de projet.

---

## **IX. ANNEXES**

**Annexe A : Analyse des risques**

**Annexe B : Termes de référence de l'expert genre**

**Annexe C : Répartition Budgétaire**

## ANNEXE A : ANALYSE DES RISQUES

Titre du projet : <b>Projet d'Appui à l'Autonomisation économiques des Femmes et Renforcement de la Société Civile</b>									
N°	Description	Date identifiée	Type	Impact et probabilités	Contre-mesures / réponse au niveau de la gestion	ID d'attribution :	Date : Février 2016		
							Soumis, mis à jour par	Dernière mise en jour	Statut
1	Retard dans le déblocage de ressources	Février 2016	Financier	La survenue d'un tel risque est tenue compte de l'engagement de l'USAID P=2 I=5	Contact permanent avec l'USAID	Artan Said	Bouho Abdillahi	Février 2016	
2	Délai pour la mise en place de l'équipe technique et des achats	Février 2016	Organisationnel	La survenue de ce risque peut entraver la mise en œuvre rapide P=3 I=3	- Des mesures seront prises pour accélérer le recrutement - Elaboration de plans d'achats	Artan Said	Bouho Abdillahi	Février 2016	
3	Retards et difficultés dans le processus de mise en œuvre	Février 2016	Organisationnel	Réduction de la portée du projet et retard dans sa mise en œuvre P=3 I=3	- Des formations	Artan Said	Bouho Abdillahi	Février 2016	
4	Risque de mobilité de l'équipe dirigeante du projet	Février 2016	Institutionnel	P=3 I=3		Artan Said	Bouho Abdillahi	Février 2016	



---

## **ANNEXE B : TERMES DE REFERENCE**

### **1. Contexte et Justification**

Le Gouvernement de Djibouti a affiché une certaine volonté politique d'intégration de la femme djiboutienne dans le développement de Djibouti qui s'est traduite à travers un certain nombre de mesures parmi lesquelles il faudrait mentionner la Stratégie Nationale pour l'intégration de la Femme dans le développement (SNIFD) en 2002-2003, la Politique Nationale Genre (PNG) en 2011-2021. Un avancement non négligeable de la situation du Genre a été entrepris à l'égard des femmes djiboutiennes, partie intégrante de la population vulnérable, touché par le chômage, néanmoins leur accès à l'emploi reste assez limité.

Le taux de participation au marché du travail est de 31,1% chez les femmes, contre 64,4% chez les hommes (EDAM 2012). L'analphabétisme et l'absence de formations professionnalisantes est un frein à l'autonomisation économique des femmes.

Le PNUD à travers un projet de promotion du leadership des femmes, apporte un appui constant au Ministère de la Promotion de la Femme depuis 2007 dans le domaine de la promotion de l'égalité du Genre, de l'amélioration de la situation de la femme djiboutienne au sein de la société ou de l'intégration de la femme dans la sphère socio-économique, de l'institutionnalisation du Genre dans l'administration publique, et d'un appui technique au renforcement des capacités du Ministère.

Dans cette perspective, le PNUD en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme et l'appui financier de l'USAID met en œuvre un projet d'autonomisation économique des femmes et renforcement de la société civile » générateur de perspectives rémunératrice d'emplois pour les femmes à travers trois composantes essentielles : (i) Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme (ii) Renforcement des capacités techniques, matérielles, et humaines pour les femmes dans l'artisanat, et (iii) Promotion de nouvelles coopératives de femmes.

### **2. Attributions du Consultant**

Sous la supervision générale du Représentant Résident et du Représentant adjoint ainsi que du chargé du Programme PNUD, le consultant international exécutera les tâches générales suivantes :

#### Au niveau de l'appui conseils genre

- Apporter une assistance technique au Ministère de Promotion de la Femme dans l'institutionnalisation du Genre.
- Aider le Ministère à intégrer une perspective de genre dans la planification sectorielle au niveau des départements techniques
- Animer les séances de sensibilisation des acteurs stratégiques sur l'intégration du genre dans le processus de développement et la budgétisation sensible au genre
- Identifier et mettre en place des interventions et des approches qui ont un impact sur la réduction des inégalités de genre dans le contexte djiboutien (mobilisation institutionnels participation à la prise de décisions, violence genre, etc..)
- Mettre en place des solutions permettant de documenter les meilleures pratiques et approche genre

- Etablir et institutionnaliser les mécanismes de suivi et évaluation de la mise en œuvre de l'approche genre
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques dans le genre et dans l'utilisation des données statistique genre
- Elaborer un manuel de formation sur la programmation et la budgétisation sensible au genre

#### Au niveau de la mise en œuvre du projet

- Élaborer le plan de travail opérationnel du projet, d'autres outils techniques et des documents ou support requis pour la mise en œuvre du projet
- Fournir un appui technique et conseils pour l'exécution de trois composantes du projet : (i) Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme (ii) Renforcement des capacités techniques, matérielles, et humaines pour les femmes dans l'artisanat, et (iii) Promotion de nouvelles coopératives de femmes.
- Assurer la coordination de la mise en œuvre de toutes les composantes du projet et du suivi opérationnel
- Rédiger les rapports trimestriels d'activités et les rapports annuels d'exécution technique du projet
- Organiser et diriger les réunions de programmation périodiques nécessaires à l'exécution des activités.
- Organiser les réunions de concertation avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre des comités de pilotage, etc.
- Assurer la mise en œuvre d'un système de suivi et évaluation des actions du projet et donner des éléments d'appréciation sur les indicateurs de suivi les plus appropriés
- Assurer la pérennisation et la diffusion des bonnes pratiques développées par le projet.
- Rédiger les termes de référence et les contrats pour les mandats spécifiques attribués aux prestataires et consultants et assurer le contrôle de qualité des termes de référence pour la sélection de prestataires de services ;

### **3. Profil du Consultant**

Le consultant doit démontrer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 à 10 ans de pratique dans le Genre et dans la gestion des projets.

- Etre Titulaire d'un diplôme universitaire de maîtrise ou doctorat
- Excellente maîtrise de l'institutionnalisation de l'approche genre.
- Expérience pratique exigée dans le domaine de la coordination des projets.
- Bonne rédaction souhaitée
- Avoir de capacités avérées à communiquer et travailler en équipe
- Excellente aptitudes d'analyse et de rédaction.
- Maîtrise du Français et de l'Anglais
- Avoir une expérience professionnelle au niveau international
- Bonne connaissance de l'outil informatique

### **4. Durée de la Consultation**

La durée de travail du consultant est estimée à 12 mois renouvelables

## ANNEXE C : BUDGET

Item/Activité	2016	2017	2018	Total
<b>1. Gestion du projet</b>				
Véhicule	40 000			40 000
Carburant véhicule et maintenance	5 250	7 000	1 750	14 000
Evaluation final du projet			5 000	5 000
Audit final du projet			5 000	5 000
<b>Sous-total</b>	<b>45 250</b>	<b>7 000</b>	<b>11 750</b>	<b>64 000</b>
<b>2. Output 1 : Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme</b>				
Expert International	64 000	96 000	10 000	170 000
Expert national	16 000	24 000	3 000	43 000
Ateliers	3 750	5 000	1 250	10 000
Communication média et publication	4 000	8 000	1 000	13 000
Formations et missions	3 750	5 000	1 250	10 000
Appui administratif (équipement, matériel, fourniture)	3 750	5 000	1 250	10 000
DPC	18 750	25 000	6 250	50 000
<b>Sous-total</b>	<b>114 000</b>	<b>168 000</b>	<b>24 000</b>	<b>306 000</b>
<b>3. Output 2 : Renforcement des capacités Techniques, matérielles et humaines pour les femmes dans l'artisanat</b>				
Former les femmes aux techniques de conservation des produits agro-pastoraux et l'artisanat	32 875	37 125	10 000	80 000
Session d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes	33 750	45 000	11 250	90 000
Formation en entrepreneuriat pour les femmes	15 000	20 000	5 000	40 000
Formation des femmes dans la commercialisation des produits artisanaux		52 500	7 500	60 000
Voyage d'études pour les femmes		70 000	10 000	80 000
Octroyer aux femmes les équipements et intrants pour l'artisanat	26 250	35 000	8 750	70 000
<b>Sous-total</b>	<b>107 875</b>	<b>259 625</b>	<b>52 500</b>	<b>420 000</b>
<b>2. Output 3 : Promotion de nouvelles coopératives de femmes dans le domaine de l'artisanat</b>				
Mener des campagnes de sensibilisation et la mobilisation des femmes afin de les organiser en coopératives		26 500	3 500	30 000
Organiser les femmes dans artisanat en coopérative		35 000	5 000	40 000
Former les femmes artisanes dans la gestion des coopératives (administration, comptabilité, leadership etc.)		20 000	10 000	30 000
Accompagner et suivre les coopératives afin de faciliter leur développement		10 000	10 000	20 000
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>91 500</b>	<b>28 500</b>	<b>120 000</b>
Imprévus	3 750	5 000	1 250	10 000
Frais de gestion (8% GMS)	30 000	40 000	10 000	80 000
<b>Total année</b>	<b>305 000</b>	<b>553 625</b>	<b>141 375</b>	<b>1 000 000</b>